



MAIRIE DE LOYAT  
11, rue de la Mairie  
56800 LOYAT  
☎ 02 97 93 02 33  
☎ 02 97 93 06 67

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LOYAT

## 27 MARS 2019

**L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LOYAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Denis TREHOREL, Maire.**

Date de convocation du conseil municipal : **19 mars 2019**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **19**

**Présents** : Denis TREHOREL, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Didier BOURNE, Delphine MAINGUY, Yannick MONNIER, Magalie GUILLEMAUD, Odile SANTIER, Danielle GUILLAUME, Sébastien LE RAY, Nadège DEMOLLIENS, Bernard HALLIER, Viviane LEBORGNE, Alain PUISSANT, Françoise ARNOLDO, Laurent RICHARD-PARPAILLON.

**Absent(e)s excusé(e)s** : Guy GICQUEL donne pouvoir à Magalie GUILLEMAUD, Solène LE MOING donne pouvoir à Delphine MAINGUY, Sylvie BEAUJEAN donne pouvoir à Maud GAVAUD.

**Secrétaire** : Nadège DEMOLLIENS est désignée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du compte rendu de séance du 24 janvier 2019,
- 2 Présentation des comptes administratifs 2018 : budget principal et budgets annexes ;
- 3 Approbation des comptes de gestion 2018 : budget principal et budgets annexes ;
- 4 Approbation des comptes administratifs 2018 : budget principal et budgets annexes ;
- 5 Vote des taux d'impositions 2019 ;
- 6 Affectation des résultats 2018 : budget principal et budgets annexes ;
- 7 Vote des budgets primitifs 2019 : budget principal et budgets annexes ;
- 8 Contrat d'association avec l'école privée ;
- 9 Vote des subventions attribuées aux Associations ;
- 10 Demande de subvention Ecole Sainte Jeanne d'Arc ;
- 11 Renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000€;
- 12 Contrat de prêt de 100 000€ avec la MSA pour la Création de la maison de l'enfance
- 13 Plan de financement de la Maison de l'enfance ;
- 14 Plan de financement du Réaménagement de la rue des Rosiers ;
- 15 Proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'entretien de la voirie ;
- 16 Proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre pour le Réaménagement de la rue des Rosiers ;
- 17 Proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre pour la création et la rénovation des trottoirs ;
- 18 Avis sur la modification des statuts de Ploërmel Communauté ;
- 19 Avis sur l'adhésion au « contrat groupe d'assurance statutaire » avec le CDG56 ;
- 20 Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses adjoints dans le cadre de leurs délégations ;  
Questions diverses.

## 1) Approbation du compte rendu de séance du 24 janvier 2019

Chaque conseiller a reçu un compte rendu de la séance du 24 janvier 2019.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 24 janvier 2019

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2019

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

## 2) Présentation des comptes administratifs 2018 : budget principal et budgets annexes

### A) Budget principal C.A 2018

#### Section de fonctionnement

Recettes :	1 181 940.05 €
Dépenses :	<u>913 121.94 €</u>
Résultat 2018 :	<b>268 818.11 €</b>
Report résultat 2017 :	<u>9 301.72 €</u>
Résultat 2018 à reporter :	<b>278 119.83 €</b>

#### Section d'investissement :

Recettes :	299 697.64 €
Dépenses :	<u>281 023.96 €</u>
Résultat 2018 :	<b>18 673.68 €</b>
Report résultat 2017 :	<u>-122 768.33 €</u>
Résultat 2018 à reporter :	<b>-104 094.65 €</b>

#### Les restes à réaliser 2018 à reporter en 2019

##### Section d'investissement

Dépenses :	<b>906 420.00 €</b>
Recettes :	<b>487 286.93 €</b>

*(Voir détail)*

---

### B) Budget Assainissement C.A 2018

#### Section de fonctionnement

Recettes :	33 568.89 €
Dépenses :	<u>27 764.55 €</u>
Résultat 2018 :	<b>5 804.34 €</b>
Report résultat 2017 :	<u>5 538.59 €</u>
Résultat 2018 à reporter :	<b>11 342.93 €</b>

#### Section d'investissement :

Recettes :	33 248.44 €
Dépenses :	<u>57 231.20 €</u>
Résultat 2018 :	<b>- 23 982.76 €</b>

Report résultat 2017 :	<u>47 444.22 €</u>
<b>Résultat 2018 à reporter :</b>	<b>23 461.46 €</b>

**Les restes à réaliser 2018 à reporter en 2019**

**Section d'investissement**

<b>Dépenses :</b>	<b>14.400.00 €</b>
-------------------	--------------------

*(Voir détail)*

**C) Budget Lotissement de Poullouan C.A 2018**

**Section de fonctionnement**

<b>Recettes :</b>	0 €
<b>Dépenses :</b>	<u>0 €</u>
<b>Résultat 2018 :</b>	<b>0 €</b>
Report résultat 2017 :	<u>64 509.90 €</u>
<b>Résultat 2018 à reporter :</b>	<b>64 509.90 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>Recettes :</b>	0 €
<b>Dépenses :</b>	<u>0 €</u>
<b>Résultat 2018 :</b>	<b>0 €</b>
Report résultat 2017 :	<u>-21 642.32 €</u>
<b>Résultat 2018 à reporter :</b>	<b>- 21 642.32 €</b>

*(Voir détail)*

**D) Budget Lotissement de la Voie Verte C.A 2018**

**Section de fonctionnement**

<b>Recettes :</b>	0 €
<b>Dépenses :</b>	<u>0 €</u>
<b>Résultat 2018 :</b>	<b>0 €</b>
Report résultat 2017 :	<u>1 735.78 €</u>
<b>Résultat 2018 à reporter :</b>	<b>1 735.78 €</b>

**Section d'investissement :**

<b>Recettes :</b>	0 €
<b>Dépenses :</b>	<u>0 €</u>
<b>Résultat 2018 :</b>	<b>0 €</b>
Report résultat 2017 :	<u>-24 206.59 €</u>
<b>Résultat 2018 à reporter :</b>	<b>- 24 206.59 €</b>

*(Voir détail)*

**3) Approbation des comptes de gestion 2018 : budget principal et budgets annexes.**

**A) Budget principal C.G 2018**

Le compte de gestion 2018 du budget principal présenté par le Trésorier se solde comme suit :

**Fonctionnement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	199 301.72 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>190 000.00 €</u>
Résultat reporté	9 301.72 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>268 818.11 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>278 119.83 €</b>

**Investissement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	- 122 768.33 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>0 €</u>
Résultat reporté :	- 122 768.33 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>18 673.68 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>- 104 094.65 €</b>

*(Voir détail)*

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal de la commune établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget principal de la commune établi par Mme la Comptable des finances publiques.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**B) Budget Assainissement C.G 2018**

Le compte de gestion 2018 du budget Assainissement présenté par le Trésorier se solde comme suit :

**Fonctionnement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	10 538.59 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>5 000.00 €</u>
Résultat reporté	5 538.59 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>5 804.34 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>11 342.93 €</b>

**Investissement :**

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	47 444.22 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>0.00 €</u>
Résultat reporté :	47 444.22 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>- 23 982.76 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>23 461.46 €</b>

*(Voir détail)*

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget Assainissement établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget Assainissement établi par Mme la Comptable des finances publiques.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

### C) Budget Lotissement de Poullouan C.G 2018

Le compte de gestion 2018 du budget du Lotissement de Poullouan présenté par le Trésorier se solde comme suit :

#### Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	64 509.90 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>0.00 €</u>
Résultat reporté	64 509.90 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>0 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>64 509.90 €</b>

#### Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	-21 642.32 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>0.00 €</u>
Résultat reporté :	-21 642.32 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>0 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>- 21 642.32 €</b>

*(Voir détail)*

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget du Lotissement de Poullouan établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget du Lotissement de Poullouan établi par Mme la Comptable des finances publiques.**

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

### D) Budget Lotissement de la Voie Verte C.G 2018

Le compte de gestion 2018 du budget du Lotissement de la Voie Verte présenté par le Trésorier se solde comme suit :

#### Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	1 735.78 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>0 €</u>
Résultat reporté	1 735.78 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>0 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>1 735.78 €</b>

#### Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2017 :	-24 206.59 €
Part affectée à l'investissement 2018 :	<u>0 €</u>
Résultat reporté :	-24 206.59 €
<b>Résultat exercice 2018 :</b>	<b><u>0 €</u></b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2018 :</b>	<b>-24 206.59 €</b>

*(Voir détail)*

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget du Lotissement de la Voie Verte établi par Mme la Comptable des finances publiques.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte de gestion 2018 du budget du Lotissement de la Voie Verte établi par Mme la Comptable des finances publiques.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

#### **4) Vote des Comptes Administratifs 2018**

M. le Maire quitte la salle de délibération.

##### **A) Budget principal C.A 2018**

→ L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du Budget principal 2018.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte administratif du Budget principal 2018.

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

##### **B) Budget Assainissement C.A 2018**

→ L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du Budget Assainissement 2018.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte administratif du Budget Assainissement 2018.

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

##### **C) Budget Lotissement de Poullouan C.A 2018**

→ L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de Poullouan 2018.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de Poullouan 2018.

Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0

---

##### **D) Budget Lotissement de la Voie Verte C.A 2018**

→ L'Adjoint aux finances propose au conseil municipal :

- d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de la Voie Verte 2018.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité :**

**- d'approuver le compte administratif du Budget Lotissement de la Voie Verte 2018.**

Pour : 17      Contre : 1      Abstention :

---

**5) Vote des taux d'imposition 2019.**

	Rappel des taxes 2018			Proposition Taxes 2019		
	Base	Taux	Produit attendu	Base	Taux	Produit attendu
TH	1 308 755 €	<b>14,44%</b>	188 984 €	1 351 000 €	<b>14,44%</b>	195 084 €
FB	872 564 €	<b>17,27%</b>	150 716 €	895 400 €	<b>17,27%</b>	154 636 €
FNB	143 616 €	<b>44,30%</b>	63 622 €	145 700 €	<b>44,30%</b>	64 545 €
	<b>Total</b>		<b>403 322 €</b>	<b>Total</b>		<b>414 265</b>

→ Le Maire propose au conseil municipal :

-de reconduire les taux d'imposition pour 2019 : Taxe d'habitation : 14,44% ; Foncier bâti : 17,27% ; Foncier non bâti : 44,30%.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**-de reconduire les taux d'imposition pour 2019 : Taxe d'habitation : 14,44% ; Foncier bâti : 17,27% ; Foncier non bâti : 44,30%.**

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**6) Affectation des résultats budget principal et budgets annexes 2018 sur budgets 2019.**

**A) Budget principal**

L'excédent d'exploitation est de 278 119.83 €.

Le déficit d'investissement est de -104 094.65 €.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation de 278 119.83 € en recette de la section d'investissement du budget 2019.

-L'affectation du déficit d'investissement de -104 094.65 € en dépense de la section d'investissement du budget 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

**- L'affectation de l'excédent d'exploitation de 278 119.83 € en recette de la section d'investissement du budget 2019.**

**-L'affectation du déficit d'investissement de -104 094.65 € en dépense de la section d'investissement du budget 2019.**

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**B) Budget Assainissement**

L'excédent d'exploitation est de 11 342.93 €.

L'excédent d'investissement est de 23 461.46 €.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation de 11 342.93 € en recette de la section d'investissement pour 5 000.00€, et en recette de la section de fonctionnement pour 6 342.93 € du budget 2019.
- L'affectation de l'excédent d'investissement de 23 461.46 € en recette de la section d'investissement du budget 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **L'affectation de l'excédent d'exploitation de 11 342.93 € en recette de la section d'investissement pour 5 000.00€, et en recette de la section de fonctionnement pour 6 342.93 € du budget 2019.**
- **L'affectation de l'excédent d'investissement de 23 461.46 € en recette de la section d'investissement du budget 2019.**

Pour : 19          Contre : 0          Abstention : 0

---

### **C) Budget Lotissement de Poullouan**

L'excédent d'exploitation est de 64 509.90 €.

Le déficit d'investissement est de -21 642.32 €.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- L'affectation de l'excédent d'exploitation de 64 509.90 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2019.
- L'affectation du déficit d'investissement de -21 642.32 € en dépense de la section d'investissement du budget 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **L'affectation de l'excédent d'exploitation de 64 509.90 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2019.**
- **L'affectation du déficit d'investissement de -21 642.32 € en dépense de la section d'investissement du budget 2019.**

Pour : 19          Contre : 0          Abstention : 0

---

### **D) Budget Lotissement de la Voie Verte**

L'excédent d'exploitation est de 1 735.78 €.

Le déficit d'investissement est de -24 206.59 €.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- l'affectation de l'excédent d'exploitation de 1 735.78 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2019.
- L'affectation du déficit d'investissement de -24 206.59 € en dépense de la section d'investissement du budget 2019.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- l'affectation de l'excédent d'exploitation de 1 735.78 € en recette de la section de fonctionnement du budget 2019.**
- **L'affectation du déficit d'investissement de -24 206.59 € en dépense de la section d'investissement du budget 2019.**

Pour : 19          Contre : 0          Abstention : 0

---



## 7) Vote des budgets primitifs 2019

### A) Budget principal BP 2019

Le budget primitif s'équilibre à 1 201 248.00 € en section de fonctionnement et à 1 532 216.00 € en section d'investissement.

*(Voir détail)*

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de voter le budget primitif 2019 tel qu'il est présenté.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de voter le budget primitif 2019 à 1 201 248.00 € en section de fonctionnement et à 1 532 216.00 € en section d'investissement.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

### B) Budget Assainissement BP 2019

Le budget primitif s'équilibre à 43 000.00 € en section de fonctionnement et à 67 792.00 € en section d'investissement.

*(Voir détail)*

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de voter le budget primitif Assainissement 2019 tel qu'il est présenté.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de voter le budget primitif Assainissement 2019 à 43 000.00 € en section de fonctionnement et à 67 792.00 € en section d'investissement.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

### C) Budget Lotissement de Poullouan BP 2019

Le budget primitif s'équilibre à 86 163.00 € en section de fonctionnement et à 43 284.64 € en section d'investissement.

*(Voir détail)*

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de voter le budget primitif Lotissement de Poullouan 2019 tel qu'il est présenté.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de voter le budget primitif Lotissement de Poullouan 2019 à 86 163.00 € en section de fonctionnement et à 43 284.64 € en section d'investissement.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

### D) Budget Lotissement de la Voie Verte BP 2019

Le budget primitif s'équilibre à 35 883.00 € en section de fonctionnement et à 55 663.18 € en section d'investissement.

*(Voir détail)*

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de voter le budget primitif Lotissement de la Voie Verte 2019 tel qu'il est présenté.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité :**

- de voter le budget primitif Lotissement de la Voie Verte 2019 à 35 883.00 € en section de fonctionnement et à 55 663.18 € en section d'investissement.

Pour : 18      Contre : 1      Abstention : 0

**8) Contrat d'association avec l'école privée**

L'effectif de l'école Sainte Jeanne d'Arc au 1<sup>er</sup> septembre 2018 était de 129 enfants : 84 élèves en élémentaire, 45 élèves en maternelle.

L'an dernier, nous avons accordé une somme de 412.00€ pour les élèves d'élémentaire et 960,00€ pour les élèves de maternelle.

Compte tenu du coût moyen des élèves scolarisés à l'école publique, le maire propose d'attribuer : 430.15€ pour les élèves d'élémentaire, et 1 000.00€ pour les élèves de maternelle.

Soit pour l'année 2019 :

430.15€ x 84 = 36 132.60€  
 1 000.00€ x 45 = 45 000.00€  
**Total :            81 132.60€**

- Le Maire propose au conseil municipal :
- de valider ces montants
  - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider ces montants
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

**9) Vote de subventions attribuées aux Associations**

Vu les demandes de subventions parvenues en Mairie,

BENEFICIAIRES	SUBVENTION 2018	SOUHAIT	PROPOSITION DU CONSEIL SUBVENTIONS 2019
Garde de L'Yvel Football	2 300.00€	2 600.00€	2 300.00 €
Club des Sorciers	600.00€	550.00€	550.00 €
Société de chasse	450.00€	450.00€	450.00 €
UNC-AFN	450.00€	450.00€	450.00 €
<b>Sous total</b>	<b>3 800.00 €</b>		<b>3 750.00 €</b>
Ligue contre le cancer	50.00€	Pas de montant	50.00 €
Croix rouge	100.00€		100.00 €
Union Sapeurs-Pompiers	50.00€	Pas de montant	50.00 €
As Don du sang bénévole	50.00€		50.00 €
Les Enfants de l'Arc en ciel	70.00€		
Rêves de clown			70.00 €
<b>Sous total</b>	<b>320.00 €</b>		<b>320.00 €</b>

Basket club Loyat	0€	500.00€	300.00 €
La Pastourelle	0€	0€	
Les volants Loyatais	0€	Pas de demande	
Tennis Club Loyatais	0€	700.00€	600.00 €
Volley Club Loyatais	0€	700.00€	400.00 €
VTT Loyat	0€	Pas de montant	800.00 €
Comité de jumelage Loyat-Rivière	0€	1000.00€	1 000.00€
<b>Sous total</b>			<b>3 100.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 120.00 €</b>		<b>7 170.00 €</b>

#### **Autres demandes :**

- Adapei du Morbihan « Les papillons blancs » : Pas de montant
- AFM Téléthon : Pas de montant
- APF France Handicap : 100 €
- Association régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne : Pas de montant
- Association Française des Sclérose en Plaques : Pas de montant
- Banque alimentaire du Morbihan : 80 € (Adhésion)
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 250 € (50 € par apprentis)
- Eau & Rivière : Pas de montant
- Ecoute FAMILIALE Information Toxicomanie : Pas de montant
- EKPM : 140 € (70 € par licenciés)
- Entente Morbihannaise du Sport Scolaire : 0.15 € par habitant
- La Santé de la Famille : 50 €
- Les restaurants du cœur : Pas de montant
- Lycée des métiers Brocéliande : Pas de montant
- Rêves de clown : Pas de montant
- Secours catholique : Mise à disposition gratuite de salle
- Secours Populaire Français : Pas de montant
- Solidarité Meubles : Pas de montant
- Solidarité Paysans Bretagne : Pas de montant

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de voter les subventions aux Associations présentées ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

#### **Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de voter les subventions aux Associations présentées ci-dessus
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19          Contre : 0          Abstention : 0

#### **10) Demande de subvention Ecole Sainte Jeanne d'Arc**

La Directrice de l'école Sainte Jeanne d'Arc a présenté une demande de subvention concernant une activité intitulée « J'ai fait un rêve : le rêve d'Icare ». Le coût prévisionnel de cette activité est estimé à 8 384.00€, il sera notamment pris en charge par l'APEL, les parents, et le Conseil départemental. L'école sollicite une subvention de la commune de 2 096.00€

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- pour le projet « J'ai fait un rêve : le rêve d'Icare » d'attribuer à l'école Sainte Jeanne d'Arc une subvention de 13€ par élève soit pour 129 élèves un montant de 1 677.00€.

- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- pour le projet « J'ai fait un rêve : le rêve d'Icare » d'attribuer à l'école Sainte Jeanne d'Arc une subvention de 13€ par élève soit pour 129 élèves un montant de 1 677.00€.
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**11) Renouvellement de ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie de 200 000 € arrive à terme le 9 avril 2019, compte tenu des divers travaux à venir il est souhaitable de bénéficier d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant identique.

Trois organismes bancaires ont été sollicités : Le Crédit agricole, Arkéa banque, et la Banque postale.

- La banque postale n'a pas souhaité faire d'offre à ce jour,
- Arkéa banque n'a pas souhaité faire d'offre à ce jour,
- Le crédit agricole a répondu pour 200 000 € :

Durée 1 an

Intérêts payables trimestriellement

Montant minimum des tirages et remboursements 5000€

Euribor 3 mois moyenné +1.00%,

INDEX février 2019 : -0.308%

Soit un taux variable de 0.69% à ce jour,

Pas de commission d'engagement, pas de commission de non utilisation,

Frais de mise en place 0.20%.

Pas de commission de non utilisation

→ Le Maire propose au Conseil municipal :

- de valider la proposition du Crédit agricole
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider la proposition du Crédit agricole
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**12) Contrat de prêt de 100 000€ avec la MSA pour la Création de la maison de l'enfance**

La Commune a sollicité la Mutualité Sociale Agricole pour l'octroi d'un prêt d'un montant de 100 000€ pour le projet de Création de la Maison de l'enfance. Lors de sa dernière séance le Conseil d'Administration de la MSA a octroyé un prêt d'un montant de 100 000.00€ assorti d'un taux d'intérêt de 0.5% remboursable en 10 annuités.

→ Le Maire propose au conseil municipal :

- de valider cette proposition de prêt de 100 000 € de la MSA au taux de 0.5% remboursable en 10 annuités,

- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider cette proposition de prêt de 100 000 € de la MSA au taux de 0.5% remboursable en 10 annuités,
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19          Contre : 0          Abstention : 0

**13) Plan de financement de la Maison de l'enfance**

DEPENSES Bases et Options	Montant HT	RESSOURCES	MONTANT
LOT N°1 TERRASSEMENT- VRD	49.543.90€	État – DETR 2018 (35% de 300.000€)	105.000,00€
LOT N°2 PAYSAGE	17.240.43€		
LOT N°3 GROS OEUVRE	139.949.49€	Contrat de partenariat Région/État	200.000,00€
LOT N°4 CHARPENTE METALLIQUE	70.306.00€	Département – PST 2018 (25% de 500.000€)	125.000,00€
LOT N°5 CHARPENTE PLAFOND BOIS	36.622.04€	Département – PST 2019 2ème tranche (30% 263.640.98)	79.092.00€
LOT N°6 ETANCHEITE	38.911.51€	CAF	22.915,00€
LOT N°7 MENUISERIES EXTERIEURES	72.004.27€	<b>Total aides publiques</b>	<b>532.007.00€</b>
LOT N°8 MENUISERIES INTERIEURES	38.987.00€		
LOT N°9 CLOISONS SECHES- DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS- ISOLATION	41.665.66€		
LOT N°10 REVETEMENTS DE SOLS	34.679.47€		
LOT N°11 PEINTURE	14.000.00€		
LOT N°12 CHAUFFAGE-PLOMBERIE SANITAIRES-VENTILATION	58.195.28€		
LOT N°13 ELECTRICITE-COURANTS FORTS-COURANTS FAIBLES	29.500.00€		
<b>TOTAL TRAVAUX BASE ET OPTIONS HT</b>	<b>641.605.05€</b>	Autofinancement	138.201.00€
BRANCHEMENT EAUX POTABLE	1.470.19€	Prêt Organismes bancaires	77.416.17€
BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	2.413.06€	Prêt CAF	68.745,00€
EFFACEMENT DES RESEAUX	20.559.00€	Prêt MSA	100.000.00€
<b>TOTAL BRANCHEMENTS RESEAUX HT</b>	<b>24.442.25€</b>	<b>Total Autofinancement</b>	<b>384.362.17€</b>
Honoraires Maîtrise d'œuvre	63.450.07€		
Contrôle technique, SPS	5.302.00€		
Aménagements Assurance et divers	28.841.61€		
<b>TOTAL PRESTATIONS HT</b>	<b>97.593.68€</b>		
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>763.640.98€</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>152.728.19€</b>		
<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>916.369.17€</b>	<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>916.369.17€</b>

- Le Maire propose au Conseil Municipal :
- de valider le plan de financement prévisionnel de la Maison de l'enfance
  - de l'autoriser à faire les demandes de subventions inscrites
  - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider le plan de financement prévisionnel de la Maison de l'enfance
- de l'autoriser à faire les demandes de subventions inscrites
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

**14) Plan de financement Réaménagement de la Rue des Rosiers**

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
TRAVAUX PREPARATOIRES	3.310.00€	État – DETR 2019 27% de 85.855.50€	23.180.00€
TERRASSEMENT	3.335.00€	Département PST 2019 30% de 96.750.50€	29.025.00€
VOIRIE ET BORDURES	66.110.50€	Répartition des amendes de police 20% de 55.000.00€	11.000.00€
ASSAINISSEMENT	7.355.00€	<b>TOTAL AIDES PUBLIQUES</b>	<b>63.205.00€</b>
ESPACES VERTS	3.540.00€		
MOBILIER URBAIN	6.000.00€	Autofinancement	52.895.60€
RECOLEMENT	500.00€	<b>TOTAL AUTOFINANCEMENT</b>	<b>52.895.60€</b>
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>90.150.50€</b>		
Honoraires Maîtrise d'œuvre	6.600.00€		
<b>TOTAL PRESTATIONS HT</b>	<b>6.600.00€</b>		
<b>COUT TOTAL HT</b>	<b>96.750.50€</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>19.350.10€</b>		
<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>116.100.60€</b>	<b>COUT TOTAL TTC</b>	<b>116.100.60€</b>

- Le Maire propose au Conseil Municipal :
- de valider les travaux de Réaménagement de la rue des Rosiers
  - de valider le plan de financement prévisionnel
  - de l'autoriser à faire les demandes de subventions inscrites
  - de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider les travaux de Réaménagement de la rue des Rosiers
- de valider le plan de financement prévisionnel
- de l'autoriser à faire les demandes de subventions inscrites
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

**15) Proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux d'aménagement et d'entretien de voirie**

Une consultation a été adressée à quatre cabinets pour un contrat de maîtrise d'œuvre pour les études et le suivi des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie, dans le cadre d'un accord-cadre à bon de commande de 1 an renouvelable 2 fois de 2019 à 2021.

Les propositions des trois cabinets qui ont répondu, ont été examinées par la commission travaux du 26 mars.

La proposition retenue est celle du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC

Qui s'élève à un montant total de maîtrise d'œuvre de 4 800.00€ HT soit 5 760.00€ TTC par année.

Décomposé comme suit :

Étude de projet (PRO) : forfait	= 1 400.00€ HT
Assistance pour la passation des contrats de travaux(ACT)	= 1 200.00€ HT
Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	= 1 400.00€ HT
Assistance aux opérations de réception de travaux (AOR)	= 500.00€ HT
Assistance à la garantie de parfait achèvement (GPA)	= 300.00€ HT

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider la proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC pour un montant total de 4 800.00€ HT soit 5 760.00€ TTC par année, sur la durée du contrat (prix révisable sur la base de l'indice ING suivant la formule  $C=0.15+0.875(INGm/ING0)$ ).
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider la proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC pour un montant total de 4 800.00€ HT soit 5 760.00€ TTC par année, sur la durée du contrat (prix révisable sur la base de l'indice ING suivant la formule  $C=0.15+0.875(INGm/ING0)$ ).
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

## **16) Proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Rosiers**

Une consultation a été adressée à quatre cabinets pour un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'étude et le suivi des travaux d'aménagement de la rue des Rosiers.

Les propositions des trois cabinets qui ont répondu, ont été examinées par la commission travaux du 26 mars.

La proposition retenue est celle du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC

Qui s'élève à un montant total de maîtrise d'œuvre de 6 200.00€ HT soit 7 440.00€ TTC

Décomposé comme suit :

Diagnostic (DIAG) : forfait	= 1 000.00€ HT
Étude de projet (PRO) : forfait	= 1 400.00€ HT
Assistance pour la passation des contrats de travaux(ACT)	= 1 400.00€ HT
Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	= 1 600.00€ HT
Assistance aux opérations de réception de travaux (AOR)	= 500.00€ HT
Assistance à la garantie de parfait achèvement (GPA)	= 300.00€ HT

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider la proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC pour un montant total de 6 200.00€ HT soit 7 440.00€ TTC

- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider la proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC pour un montant total de 6 200.00€ HT soit 7 440.00€ TTC
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**17) Proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre pour la création et la rénovation des trottoirs en agglomération**

Une consultation a été adressée à quatre cabinets pour un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'étude, la programmation, et le suivi des travaux de création et de rénovation de trottoirs en agglomération, la durée prévisionnelle du contrat est de trois ans renouvelable une fois.

Les propositions des trois cabinets qui ont répondu, ont été examinées par la commission travaux du 26 mars.

La proposition retenue est celle du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC

Qui s'élève à un montant total de maîtrise d'œuvre de 5 100.00€ HT soit 6 120.00€ TTC par année.

Décomposé comme suit :

Étude de projet (PRO) : forfait	= 1 500.00€ HT
Assistance pour la passation des contrats de travaux(ACT)	= 1 200.00€ HT
Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)	= 1 600.00€ HT
Assistance aux opérations de réception de travaux (AOR)	= 500.00€ HT
Assistance à la garantie de parfait achèvement (GPA)	= 300.00€ HT

→ Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider la proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC pour un montant total de 5 100.00€ HT soit 6 120.00€ TTC par année, sur la durée du contrat (prix révisable sur la base de l'indice ING suivant la formule  $C=0.15+0.875(INGm/ING0)$ ).
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de valider la proposition de contrat de Maîtrise d'œuvre du cabinet URBAE – 2 rue de l'Armorique – 56190 MUZILLAC pour un montant total de 5 100.00€ HT soit 6 120.00€ TTC par année, sur la durée du contrat (prix révisable sur la base de l'indice ING suivant la formule  $C=0.15+0.875(INGm/ING0)$ ).
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**18) Avis sur la modification des statuts de Ploërmel Communauté**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°CC-155/2018 du 29 novembre 2018, Monsieur le président faisait part au conseil de Ploërmel Communauté de la problématique de l'implantation d'un crématorium sur le territoire communautaire.



Il rappelait notamment que « la ville de Ploërmel avait, il y a quelques années, finalisé un projet de crématorium en choisissant les modalités de concession de travaux publics et lancé le 18 juin 2015 une consultation d'entreprises susceptibles d'y répondre. La commune de la Chapelle-Caro, puis celle de Val d'Oust, a conduit son propre projet en développant le mécanisme d'une société d'économie mixte (SEM) pour y parvenir.

L'appel d'offres lancé en 2015 par la ville de Ploërmel a été infructueux en raison des interrogations que se sont posées les entreprises susceptibles de soumissionner sur la possible juxtaposition à quelques kilomètres de distance de deux établissements similaires qui obéiraient toute viabilité de l'un et de l'autre. Devant cette situation, la ville de Ploërmel avait alors décidé de mettre son projet en sommeil.

Pour autant, il n'en demeure pas moins que le besoin sociétal d'un équipement dans le pays de Ploërmel et dans l'est morbihannais est sans doute très avéré et qu'il est fort dommage que ce projet soit ainsi tout à fait bloqué.

En novembre 2018 (et toujours à ce jour), le projet de construction d'un crématorium par la SEM n'a toujours pas abouti. Aussi et sans préjuger des projets, il est sans doute parfaitement utile de tout mettre en œuvre pour relancer les opérations et pouvoir doter la région d'un tel équipement. Le risque est assez grand qu'un autre territoire se lance dans une opération similaire pour que la présence d'un tel équipement s'éloigne tout à fait et à jamais du voisinage immédiat ».

Monsieur le président a alors proposé à l'assemblée que Ploërmel Communauté puisse conduire cette opération. Il a demandé que le conseil communautaire se prononce, au moins dans un premier temps, sur le principe de rendre l'établissement public compétent en matière de création et de gestion d'un crématorium sur son territoire ce qu'il a accepté, à l'unanimité, lors de sa séance du 29 novembre dernier.

Il rappelait par ailleurs qu'il s'agit de conduire une opération nouvelle en excluant expressément toute implication financière de Ploërmel Communauté dans la société d'économie mixte.

Monsieur le président propose à l'assemblée l'alternative suivante :

- ou Ploërmel Communauté lance un appel à projets en direction des communes membres pour que celles qui le souhaitent proposent une candidature pour créer sous leur compétence et sur leur territoire un établissement de crémation des défunts ;
- ou Ploërmel Communauté prend la compétence statutaire facultative « étude, création et gestion d'un crématorium ».

Par délibération N°CC-015/2019, le conseil de Ploërmel Communauté écarte, à l'unanimité, la première proposition et approuve la prise de compétence facultative « étude, création et gestion d'un crématorium ».

Conformément à l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux se prononçant à la majorité qualifiée. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les transferts proposés. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-015/2019 du 28/02/2019,  
Vu le projet de statuts modifiés joints à la présente délibération,

→ Le Maire propose au Conseil municipal :

- de se prononcer sur la modification des statuts de Ploërmel Communauté tels qu'ils figurent en annexe ;
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- de se prononcer sur la modification des statuts de Ploërmel Communauté tels qu'ils figurent en annexe ;
- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19          Contre : 0          Abstention : 0

---

**19) Avis sur l'adhésion au « contrat groupe d'assurance statutaire » avec le CDG56 ;**

Le Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel arrive à échéance le 31 décembre 2019. Le Maire explique qu'il y a possibilité de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.
- Vu le Code des assurances
- Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pour contractualiser un contrat groupe, compte tenu :

De l'opportunité pour la Commune de Loyat de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, les conditions obtenues ne nous convenaient pas, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

→ Le Maire propose au Conseil municipal :

-D'habiliter Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan à souscrire pour le compte de la Commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

. AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS À LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

. AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS À LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Régime du contrat : Capitalisation

- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

-D'habiliter Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan à souscrire pour le compte de la Commune des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

**. AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIÉS À LA CNRACL :**

- Décès
- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

**. AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIÉS À LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :**

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

**Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**Régime du contrat : Capitalisation**

- de l'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

---

**20) Compte rendu des décisions prises par le Maire et ses Adjoints dans le cadre de leurs délégations**

- Hortibreiz – Caudan : plantes pour fleurissement : 3 824.88€ TTC
- Hygial Ouest – Cornillé : révision et réparation des 2 laveuses de sols : 1 541.46€TTC
- Méhat – Allaire : fourniture de Buses béton : 2 135.60€ TTC
- MAIF – Niort : Contrat Assurance Dommages-ouvrage Maison de l'enfance : 5 569.42€ TTC

**→ Le Maire demande au conseil municipal d'en prendre connaissance.**

---

**Questions diverses**

**Informations**

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 23 Mai 2019 à 20H

Fin de séance : 23H45